

Pôle des Personnels Enseignants
Direction des Ressources Humaines
Bâtiment 209 D
91405 Orsay Cedex

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 17 septembre 2020 relative aux postes publiés au titre de la première session de la campagne emploi 2021 ;
Vu la note de service du 2-7-2020 parue dans le bulletin officiel n°30 du 23 Juillet 2020 ;

La Présidente de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1^{er} La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°58 à La Faculté des Sciences d'Orsay.

ARTICLE 2 La commission est composée de :

M. RUGH Hans	Président
M. DAVID Guy	Vice-Président
M. MARTIANO Jean-Jacques	Titulaire
Mme BUET Blanche	Titulaire
M. RIVIERE Christophe	Titulaire
M. SEIGNEZ Emmanuel	Titulaire
Mme LIBS Carole	Titulaire
Mme CORON Camille	Titulaire
M. GAMBLIN Pascal	Titulaire
M. GRAILLE Benjamin	Suppléant
M. HENARD Olivier	Suppléant
M. DECOENE Astrid	Suppléante

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 22/10/2020

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

Professeur Sylvie RETAILLEAU

